



La culture compte : un concours de posters UNESCO

Clôture des inscriptions: 9 mars 2010 à 18h59 TU

Vote public : du 11 mars 2010 au 18 mars 2010 à 18h59 TU

Annonce des résultats : 5 avril 2010 à 18h00 TU

Objectif

Créer le poster pour 2010, Année internationale du rapprochement des cultures ; un concours pour promouvoir davantage de communication entre tous les peuples et toutes les cultures, dans une plus grande compréhension mutuelle.

Introduction

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 Année internationale du rapprochement des cultures, et a défini trois objectifs primordiaux : le dialogue, l'entente et la coopération.

L'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dont la mission est de contribuer à élever « les défenses de la paix dans l'esprit des hommes », a été désignée chef de file au sein des Nations Unies pour la célébration de cette Année.

Rappelons que la recherche d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples est profondément ancrée dans l'Acte constitutif de l'UNESCO (1946) comme étant l'une des meilleures garanties de paix dans notre monde et constitue un objectif global de l'Année 2010.

En outre, l'un des objectifs majeurs de l'Année sera de démontrer les effets bénéfiques de la diversité culturelle en reconnaissant l'importance des emprunts, des transferts et des échanges entre cultures, par la voie d'un dialogue implicite ou explicite qui souligne l'interdépendance des cultures et des civilisations ainsi que leur contribution au progrès de l'humanité.

La stratégie de l'Année internationale visera à intégrer les principes susmentionnés dans l'élaboration de politiques au niveau local, national, régional et international à travers l'implication du plus grand nombre de parties prenantes.

Les activités entreprises dans le cadre de l'Année mettent l'accent sur les orientations suivantes:

1. promouvoir une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse ;
2. construire un cadre de valeurs communes ;
3. renforcer l'éducation de qualité et les compétences interculturelles ;
4. favoriser le dialogue au service du développement durable.

Les participants au concours sont invités à exprimer leur vision et leur compréhension du « rapprochement des cultures » à travers le design, par la réalisation de posters qui soulignent, de manière créative, l'importance des échanges et du dialogue entre les cultures pour la cohésion sociale et la coexistence harmonieuse.

Pour en savoir plus sur l'Année internationale du rapprochement des cultures, consultez le site web:

http://www.unesco.org/culture/fr/dialogue/rapprochement_of_Cultures_2010

Description

Créez un poster qui célèbre l' « Année internationale du rapprochement des cultures 2010 ».

Les propositions sont limitées à la soumission de textes et d'images uniquement.

Les candidats bénéficient d'une liberté créative totale. Toutefois, ils doivent garder à l'esprit la nature internationale de l'UNESCO et de la célébration de l'Année et éviter toute référence particulière à un pays, une région, une culture ou une religion ou aller à l'encontre des valeurs défendues par l'UNESCO.

Ils peuvent dans ce cadre utiliser le titre de l'Année (Année internationale du rapprochement des cultures) dans l'une des six langues de l'UNESCO : anglais, français, espagnol, russe, chinois, arabe.

Ils sont libres de jouer avec le titre en utilisant plus d'une langue, mais il leur est déconseillé de s'exprimer dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment (par exemple, le chinois, l'arabe, le russe).

L'incorporation du titre de l'Année est facultative et non obligatoire.

Les dimensions de l’affiche imprimée correspondront au format A1 (59.4 × 84.1 cm ou 23.4 × 33.1 in). Bien que l’inscription en ligne ne permette pas l’enregistrement du format A1, tout projet doit inclure au moins une image qui montre l’ensemble de l’affiche A1 avec des proportions à l’échelle (cf. « Éléments requis et spécifications »).

Aucun logo ne doit figurer sur le poster, mais il faut prévoir un espace pour qu’il soit ajouté. Les « designers » doivent prévoir un paramètre substituable dans leur design pour le positionnement des logos officiels (UNESCO, Nations Unies, et logo officiel de 2010 Année internationale du rapprochement des cultures). Le paramètre doit correspondre à une vignette de 6 × 6 cm relative à un poster A1 et doit être placé dans le coin en haut à gauche du poster. Il convient de se référer au site web suivant pour télécharger un exemple de paramètre substituable :

<http://www.design21sdn.com/static/2010.01/Rapprochement/>

Étant donné que les résolutions d’écran varient d’un ordinateur à un autre, dans le cas où le paramètre donné en modèle ne correspondrait pas aux mesures décrites, il serait possible de le recréer aux dimensions demandées (12 × 6 cm).

Toute personne déposant une candidature dans le cadre du concours certifie et garantit que sa proposition ne porte pas atteinte aux droits des tiers et ne viole aucun droit d’auteur. Tous les candidats doivent consulter le règlement du concours et s’y tenir.

Éléments requis et spécifications

Les propositions doivent être soumises dans le format jpeg web, résolution 72 dpi. Consulter la section « Comment s’inscrire ? » dans le règlement du concours pour plus de détails sur les dimensions d’image et de fichier.

En outre, les participants doivent avoir leur design disponible au format PDF d’une résolution de 300dpi dans le cas où l’affiche serait retenue parmi les 30 qui seront imprimées. Pour toute affiche sélectionnée, l’auteur devra accepter par écrit les termes d’usage, puis ajouter lui-même les trois logos officiels indiqués qui lui seront fournis par l’UNESCO. (Voir « Utilisation de la proposition gagnante et des designs sélectionnés » ci-dessous).

Chaque proposition doit être accompagnée d’un texte (en français ou en anglais uniquement, 400 mots maximum) décrivant le design et ce qu’il tente d’illustrer.

Les candidatures qui comporteraient un lien vers un autre site Internet que celui de DESIGN 21 seront disqualifiées.

Utilisation de la proposition gagnante et des designs sélectionnés et acceptation pour sélection

50 posters seront sélectionnés pour être affichés sur la galerie en ligne avec un lien au site de l’UNESCO dédié à la célébration de l’Année internationale 2010.

Des 50 posters sélectionnés, 30 posters seront imprimés pour une exposition tenue au siège de l’UNESCO en mai 2010 dans le cadre du Festival international de l’UNESCO pour la diversité culturelle.

Les designers des 30 posters choisis (ou, dans le cas d'une candidature avec multiples co-auteurs, la personne ayant soumis la proposition) seront directement contactés par l'UNESCO. Pour être choisis, les candidats doivent fournir une attestation écrite de cession de droits à l'UNESCO pour utiliser leurs posters à finalités promotionnelles et pour de futures activités relatives aux objectifs de l'Année 2010. Les designers des 30 posters verront leur création bénéficier d'une grande visibilité ; le nom des artistes ainsi que leur nationalité seront inclus sur le poster.

Critères de sélection

Outre les critères généraux d'efficacité globale, de créativité, de pragmatisme et d'esthétique, qui s'appliquent à l'ensemble de nos concours et sont cités dans le règlement, le jury récompensera l'habileté à communiquer graphiquement et visuellement un message de rapprochement des cultures d'une manière simple et efficace.

Les principes suivants sont également essentiels :

- les principes d'universalité et de pluralité sont-ils clairement articulés par le design ?
- la promotion d'une notion positive et diverse du « rapprochement » est-elle accomplie à travers le design ?

Aucune création ne peut inclure ni faire référence à une quelconque région, culture ou religion, à un conflit ou à une entité commerciale, et ne doit inspirer de sentiments ou contenir d'imagerie à connotation négative.

Les propositions contenant des logos ou un contenu indésirables tels que décrits ci-dessus seront disqualifiées.

Les décisions du comité de sélection sont définitives.

RÉCOMPENSES

30 posters seront sélectionnés pour être imprimés et exposés au siège de l'UNESCO pendant le Festival de la diversité culturelle en mai 2010. Voir la section « Utilisation de la proposition gagnante et des designs sélectionnés et acceptation pour sélection », antérieurement décrite, pour plus de détails.

Parmi les 30 posters choisis, l'UNESCO sélectionnera un grand gagnant qui recevra 2 000 dollars des Etats-Unis ainsi qu'une invitation de l'UNESCO pour assister à l'exposition des posters au siège de l'UNESCO à Paris en mai 2010. Le voyage du gagnant (billet d'avion hébergement et per diem) sera pris en charge par l'UNESCO. La valeur totale du voyage ne pourra être versée sous forme de rémunération en espèces. En outre, deux membres du Comité d'honneur de DESIGN 21 désigneront leur lauréat et chaque lauréat recevra 500 dollars.

Comité de sélection

Deux experts du Comité d'honneur de DESIGN 21 (dont les noms seront communiqués fin janvier) sélectionneront leurs favoris. Leur sélection sera transmise au jury de sélection final.

Deux personnes désignées par l'UNESCO (dont les noms seront communiqués fin janvier) effectueront la sélection des 50 posters à être exposés en ligne, des 30 posters à imprimer et exposer au Festival, et du grand gagnant.

Date limite de candidature

Mardi 9 mars 2010 à 18h00 TU

TU est un sigle qui signifie temps universel ; il est important de vérifier l'heure à laquelle cela correspond dans votre zone horaire.

LES DOSSIERS TRANSMIS AU DELÀ DU DELAI INDIQUÉ NE SERONT PAS RETENUS, il ne faut donc pas attendre la dernière minute pour soumettre sa candidature ; par prudence, il faut prévoir l'éventualité de problèmes de téléchargement.

Les dates sont susceptibles d'être modifiées, les mises à jour sur le site design21sdn.com sont à vérifier.